

**Conseil Municipal du Jeudi 12 mai 2022**  
**20H30 - Mairie de Montroulet**  
**Salle Jean BUISSON**

**Présents (Maire et Adjointes) :** SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno.

**Présents (Conseillers municipaux) :** BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, CHENE Pierre, FERRAND Patrice, GRAVELAT Virginie, MORICHON Sabrina, RAYMOND Amandine, VAN MALDEGHEM Sébastien.

**Collaborateur occasionnel du Service Public :** COX Norman.

**Absent(s) non excusé (s) :** néant

**Excusé(s) :** néant

**Pouvoir(s) :** néant

## **ORDRE DU JOUR**

### **Présentation du couple de repreneurs de l'auberge de la Marchadaine et des nouvelles conditions du bail commercial.**

Le Maire présente Pascal et Violaine LE GALLIC qui viennent d'acquérir le fond de commerce de l'Auberge de la Marchadaine. Sur son invitation, ils se présentent au Conseil municipal et décrivent leur projet de développement commercial basé sur le bar restaurant et un nouveau volet épicerie. Ils souhaitent en effet investir et développer cette activité qui n'existe plus sur la commune. Le Maire présente les nouvelles conditions du bail commercial en adéquation avec le projet du couple LE GALLIC et le montant du loyer de 620€ mensuel. Il propose au Conseil municipal de mettre en place une gratuité sur trois mois en guise d'offre de bienvenue pour les nouveaux gérants. Le premier loyer sera facturé pour le mois d'août 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Recrutement d'emplois saisonniers pour la période estivale.**

Le Maire présente le dispositif de recrutement des emplois saisonniers mis en place sur la commune depuis maintenant cinq ans. Il rappelle que ce dispositif poursuit deux objectifs : assurer une présence technique dans la commune pendant les périodes de congés des agents titulaires et permettre aux jeunes de la commune de 16 à 20 ans de pouvoir avoir une première expérience professionnelle. Pendant les deux mois d'été, des jeunes de la commune vont donc se succéder au service technique de la commune encadrés par un ou deux agents municipaux pour entretenir les espaces publics, le cimetière, le fleurissement mais aussi travailler à la réalisation des chantiers estivaux.

Le Maire propose d'étendre la période de réception des offres de candidatures du lundi 16 mai au vendredi 10 juin 2021 pendant laquelle les candidats déposeront un CV et une lettre de motivation indiquant les disponibilités dans les mois de juillet et d'août 2022. Les récipiendaires retenus seront alors reçus le samedi 11 juin à 11h en Mairie par le Maire et ses Maire-adjoints.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Prestation de gestion du cimetière.**

Le Maire indique que la commission cimetière a travaillé sur un nouveau mode de gestion plus efficace de notre cimetière municipal. Il est en effet nécessaire, après avoir dégrossi un certain nombre de choses, de s'appuyer sur les compétences d'un prestataire pour réaliser un plan et une informatisation des données du cimetière. La prestation proposée par la société ACTIUM Cartographie présente les éléments suivants :

un plan de travail du cimetière avec le recensement de toutes les sépultures, un planimètre à afficher sur place et une base de données des concessions avec indexation dans un logiciel pour un montant de 4 500€ HT. En outre, un devis d'assistance et de suivi à la reprise administrative des tombes sur 3 ans est présenté par la même société pour un montant de 4 500€ HT. En effet, la reprise de certaines sépultures sera un élément favorable à une meilleure gestion des espaces du vieux cimetière. Après discussion, le Maire propose d'engager dès cette année la première étape de recensement et d'informatisation des données du cimetière et de poursuivre le cas échéant le travail de relevage administratif dès l'année prochaine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Demande de Subvention S.I.L, Schéma du bâti et amende de Police au département de la Charente dans le cadre de notre aménagement de bourg.**

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le Département de la Charente pour une aide financière dans le cadre du S.I.L (Soutien à l'Initiative Local) de 12 053,70€, du schéma du bâti à hauteur de 23 000€ et des amendes de Police pour un montant de 12 000€ dans le cadre du financement de la deuxième tranche d'aménagement du bourg.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Labellisation Api Cité de la commune de Montroulet.**

Le Maire présente au Conseil municipal le développement du projet Rucher municipal après deux ans de fonctionnement. Il indique que dans ce cadre, il travaille depuis quelques semaines avec Céline BOUTAUD à la labellisation de la commune « Api Cité » lancée en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française afin de mettre en valeur les initiatives des collectivités dans la préservation de l'abeille et de la biodiversité associée. Aucun frais n'est à engager pour postuler, seul une cotisation de 150€ sera à prévoir si la candidature de la commune est retenue pour la mise à disposition d'outils de communication et pédagogique ad hoc.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Vente de l'élagieuse municipale.**

Le Maire indique au Conseil municipal qu'un travail est réalisé avec Sébastien VAN MALDEGHEM depuis quelques mois pour rationaliser l'entretien des espaces publics sur la commune. Dans ce cadre, au vu du coût exorbitant de l'utilisation de l'élagieuse depuis quelques années comparé aux réels besoins d'entretien, il est estimé à plus de 11000€ par an depuis 2018, il est proposé de se séparer de ce matériel. En lieu et place, il sera utilisé 30 heures supplémentaires du service commun de l'élagage en Charente Limousine et le broyeur d'accotement pour toutes les banquettes d'accotement des chemins ruraux et voies communales. Pour la cession, le site d'enchères en ligne Agora Store est préfiguré. Au préalable, le Conseil municipal décide de proposer le rachat de ce matériel à la société DLAND de SAULGOND.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Travaux dans le logement de PLUYANT.**

Bruno SERAFINI présente un devis de 2 205,34€ TTC de remplacement des 5 convecteurs électriques du logement de PLUYANT conformément à la décision de la commission Bâtiment. Le remplacement pourrait être réalisé avant la prochaine saison hivernale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Motion contre le développement de l'éolien sur le territoire municipal.**

Le Maire informe l'assemblée que la problématique du développement de l'éolien dans l'Est de la Communauté de communes de Charente Limousine reprend de la vigueur suite au travail de prospection de différentes sociétés développeuses. Il indique être beaucoup interrogé sur des éventuelles implantations et

s'interroge sur l'acceptabilité de tels équipements dans un territoire déjà largement pourvu. Il rappelle que la Charente Limousine produit d'ores et déjà plus de deux fois l'énergie éolienne moyenne demandée à une collectivité de cette taille sans pour autant remettre en cause la nécessité du mixte énergétique, l'impérative décarbonation de l'énergie et la prise en compte des conséquences du changement climatique.

Pour autant, il exprime la nécessaire mobilisation de tous les territoires métropolitains dans l'effort de mise en œuvre de la transition énergétique soutenu au plan national.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter comme il l'avait fait précédemment le 30 janvier 2018 une motion indiquant clairement qu'il est défavorable à tout projet d'implantation d'éolienne sur le territoire communal.

### **Liste des dépenses payables sans ordonnancement préalable.**

Le Maire informe l'assemblée que l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales pouvant être payées sans ordonnancement a été complété par l'instruction du 17 août 2020 précisant ses modalités d'application. Ainsi le Maire propose de valider la liste ci-après, conformément à la législation, des dépenses pouvant être engagées par le comptable assignataire sans ordonnancement préalable : les abonnements et consommations d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou mobile et d'Internet, les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Organisation du bureau de Vote des 12 & 19 juin 2022.**

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les créneaux nécessaires à la bonne tenue du bureau de vote dédié aux élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

### **Questions diverses**

#### **Offre de Sms d'alerte événement NeoCom multimédia**

Céline BOUTAUD présente l'offre de Sms d'alerte proposée par la société NEOCOM qui consiste via une plate forme à envoyer des Sms « alerte » ou « événementiel » à une liste de diffusion. Cette offre est présentée comme complémentaire des canaux de communication déjà utilisés sur la commune. Elle permettrait notamment de partager de manière instantanée des alertes météo, des informations liées à un contexte de crise ou des événements intéressant les habitants de la commune par de simples Sms envoyés de manière groupée depuis une plate forme Internet.

Le coût de la prestation est de 492€ HT sur douze mois renouvelables.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h15.

**SAVY Benoît - Maire**

**GRAVELAT Virginie - Secrétaire de séance.**

